

Sommaire

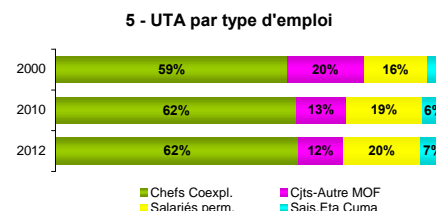
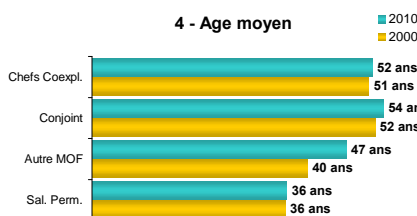
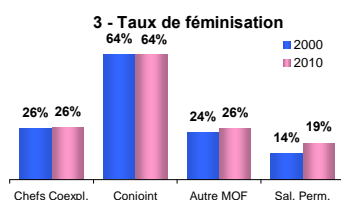
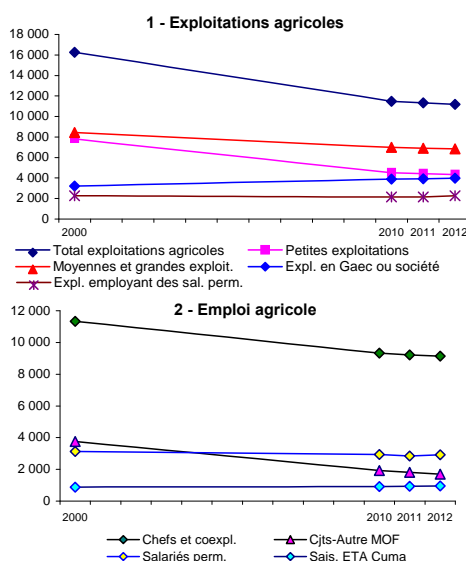
Résultats Haute-Normandie.....	2	(page 85 de la publication)
Méthodologie.....	5	(page 3 de la publication)
Définitions.....	15	(page 114 de la publication)
Sigles et abréviations.....	19	(page 127 de la publication)



Bilan annuel de l'emploi agricole 2012
selon l'orientation (OTEX) de l'exploitation agricole
au périmètre du recensement agricole (RA) 2010

1 - Emploi agricole - Ensemble des Otex Périmètre RA		2000 RA	2010 RA	2010/ 2000 (1)	2012	2012/ 2010 (1)	
Nombre total d'exploitations agricoles	1	16 255	11 489	-3,4%	11 176	-1,4%	
Petites exploitations	1a	7 810	4 510	-5,3%	4 332	-2,0%	
Moyennes et grandes exploitations	1b	8 445	6 979	-1,9%	6 843	-1,0%	
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	2	3 222	3 891	+1,9%	3 989	+1,2%	
Expl. employant des sal. Permanents	3	2 277	2 141	-0,6%	2 271	+3,0%	
Ensemble des actifs agricole en UTA	4	19 114	15 117	-2,3%	14 708	-1,4%	
La main-d'œuvre familiale (MOF)	5	15 099	11 256	-2,9%	10 834	-1,9%	
Chefs d'exploitation et coexploitants	6	11 340	9 323	-1,9%	9 137	-1,0%	
dans les petites exploitations	6a	2 159	1 327	-4,7%	1 275	-2,0%	
dans les moyennes et grandes expl.	6b	9 181	7 996	-1,4%	7 862	-0,8%	
Conjoints et autres MOF	7	3 760	1 933	-6,4%	1 698	-6,3%	
Les actifs agricoles salariés	8	4 015	3 861	-0,4%	3 874	+0,2%	
Salariés permanents	9	3 129	2 946	-0,6%	2 916	-0,5%	
Saisonniers occasionnels ETA Cuma	10	886	915	+0,3%	958	+2,3%	
Sous-total main-d'œuvre permanente 5+9	11	18 229	14 202	-2,5%	13 751	-1,6%	
 Salaire horaire brut (source MSA)							
Salariés permanents	salaire horaire	12	8,13 €/h	10,86 €/h	+2,9%	11,37 €/h	+2,3%
	rapport au SMIC	13	1,29 SMIC	1,23 SMIC	-	1,22 SMIC	-
Saisonniers et occasionnels	salaire horaire	14	7,25 €/h	10,14 €/h	+3,4%	10,78 €/h	+3,1%
	rapport au SMIC	15	1,15 SMIC	1,15 SMIC	-	1,16 SMIC	-

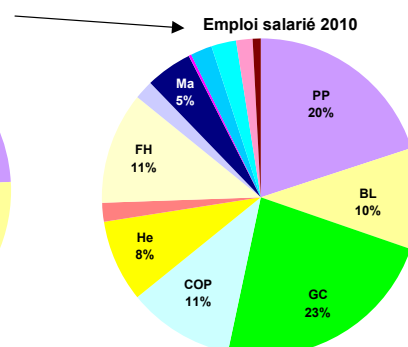
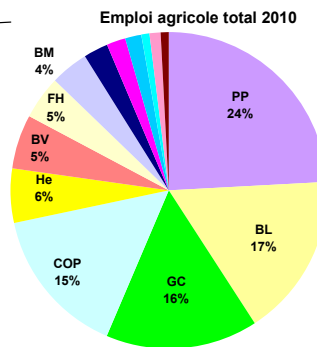
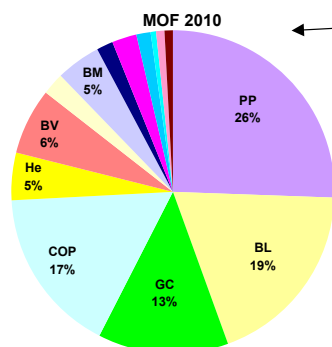
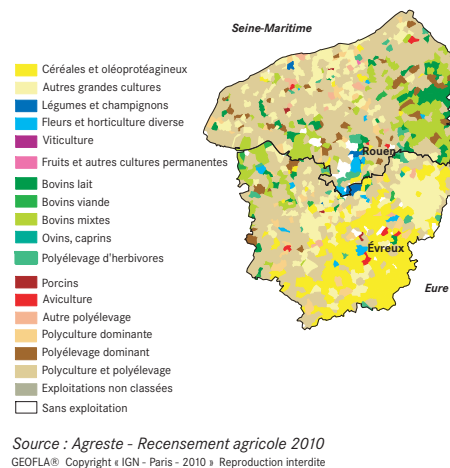
(1) évolution annuelle moyenne rappel SMIC 6,31€/h 8,83€/h 9,31€/h



Données de cadrage - Recensement agricole 2010

2 - Emploi agricole en UTA par Otex (RA 2010)		Exploitations	Emploi Total	dont MOF	dont salariés
Total		11 489	15 117	11 256	3 861
1500	Céréales et Oléoprotéagineux	COP	2 334	2 291	1 873
1600	Autres grandes cultures	GC	1 557	2 359	1 461
2800	Maraîchage	Ma	130	376	200
2900	Fleurs, horticulture diverse	FH	173	698	256
3500	Viticulture	Vi	0	0	0
3900	Fruits et autres cultures permanentes	Fr	104	148	84
4500	Bovins lait	BL	1 248	2 525	2 135
4600	Bovins viande	BV	1 216	805	730
4700	Bovins mixte	BM	333	584	508
4813	Ovins et caprins	OC	866	274	263
4840	Autres herbivores	He	1 029	866	546
5100	Porcins	Po	43	153	54
5200	Volailles	Vo	183	255	166
5374	Autres élevages hors sol	HS	173	136	107
6184	Polyculture, polyélevage	PP	2 100	3 648	2 873

Orientation technico-économique de la commune



Définitions en pages 114 à 117

Les données par Otex, pages suivantes, sont dans l'ordre décroissant du volume total de l'emploi agricole

Données régionales : Haute-Normandie

Emploi agricole en UTA par Otex : Polyculture, polyélevage

Polyculture, polyélevage		2000 RA	2010 RA	2010/2000 (1)	2012	2012/2010 (1)	
Périmètre RA							
Nombre total d'exploitations agricoles	1	3 031	2 100	-3,6%	2 047	-1,3%	
Petites exploitations	1a	957	472	-6,8%	451	-2,2%	
Moyennes et grandes exploitations	1b	2 074	1 628	-2,4%	1 596	-1,0%	
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	2	858	934	+0,9%	960	+1,4%	
Expl. employant des sal. Permanents	3	581	527	-1,0%	569	+3,9%	
Ensemble des actifs agricole en UTA	4	4 624	3 648	-2,3%	3 576	-1,0%	
La main-d'œuvre familiale (MOF)							
Chefs d'exploitation et coexploitants	6	2 841	2 381	-1,8%	2 342	-0,8%	
dans les petites exploitations	6a	287	160	-5,7%	153	-2,3%	
dans les moyennes et grandes expl.	6b	2 554	2 220	-1,4%	2 189	-0,7%	
Conjoints et autres MOF	7	971	493	-6,6%	427	-6,9%	
Les actifs agricoles salariés							
Salariés permanents	9	624	606	-0,3%	625	+1,6%	
Saisonniers occasionnels ETA Cuma	10	189	169	-1,1%	182	+3,8%	
Sous-total main-d'œuvre permanente 5+9	11	4 435	3 479	-2,4%	3 394	-1,2%	
Salaire horaire brut (source MSA)							
Salariés permanents	salaire horaire	12	nr	10,64 €/h	-	11,14 €/h	+2,3%
	rapport au SMIC	13	nr	1,20 SMIC	-	1,20 SMIC	-
Saisonniers et occasionnels	salaire horaire	14	nr	9,76 €/h	-	10,59 €/h	+4,2%
	rapport au SMIC	15	nr	1,10 SMIC	-	1,14 SMIC	-

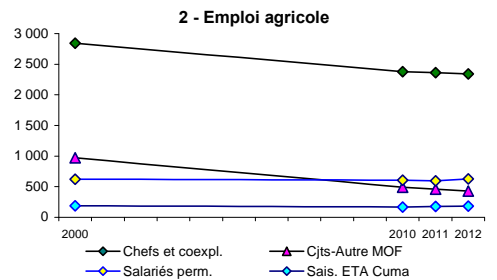
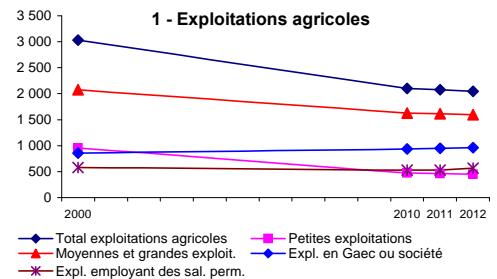
(1) évolution annuelle moyenne

rappel SMIC

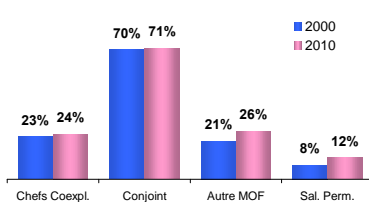
6,31€/h

8,83€/h

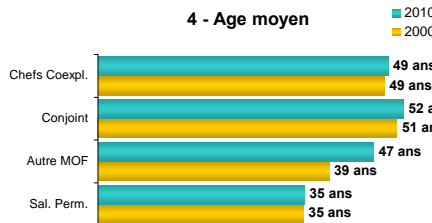
9,31€/h



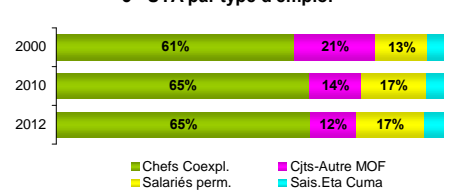
3 - Taux de féminisation



4 - Age moyen



5 - UTA par type d'emploi



Emploi agricole en UTA par Otex : Bovins lait

Bovins lait		2000 RA	2010 RA	2010/2000 (1)	2012	2012/2010 (1)	
Périmètre RA							
Nombre total d'exploitations agricoles	1	2 104	1 248	-5,1%	1 213	-1,4%	
Petites exploitations	1a	128	38	-11,4%	33	NS	
Moyennes et grandes exploitations	1b	1 976	1 210	-4,8%	1 180	-1,2%	
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	2	580	668	+1,4%	681	+1,0%	
Expl. employant des sal. Permanents	3	311	299	-0,4%	331	+5,2%	
Ensemble des actifs agricole en UTA	4	3 782	2 525	-4,0%	2 448	-1,5%	
La main-d'œuvre familiale (MOF)							
Chefs d'exploitation et coexploitants	6	2 432	1 749	-3,2%	1 717	-0,9%	
dans les petites exploitations	6a	63	15	-13,6%	13	NS	
dans les moyennes et grandes expl.	6b	2 368	1 735	-3,1%	1 704	-0,9%	
Conjoints et autres MOF	7	1 014	386	-9,2%	315	-9,6%	
Les actifs agricoles salariés							
Salariés permanents	9	224	282	+2,3%	293	+1,9%	
Saisonniers occasionnels ETA Cuma	10	112	109	-0,3%	123	+6,4%	
Sous-total main-d'œuvre permanente 5+9	11	3 670	2 417	-4,1%	2 325	-1,9%	
salaire horaire brut (source MSA)							
Salariés permanents	salaire horaire	12	nr	10,46 €/h	-	10,94 €/h	+2,3%
	rapport au SMIC	13	nr	1,18 SMIC	-	1,17 SMIC	-
Saisonniers et occasionnels	salaire horaire	14	nr	9,47 €/h	-	10,54 €/h	+5,5%
	rapport au SMIC	15	nr	1,07 SMIC	-	1,13 SMIC	-

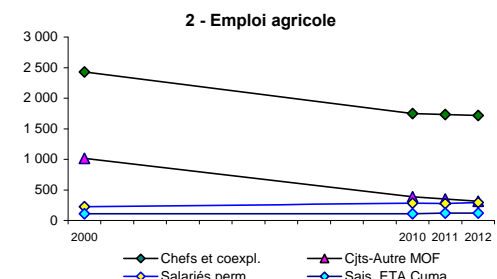
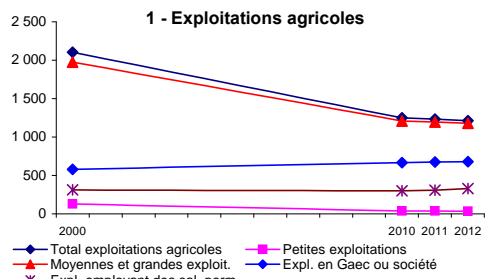
(1) évolution annuelle moyenne

rappel SMIC

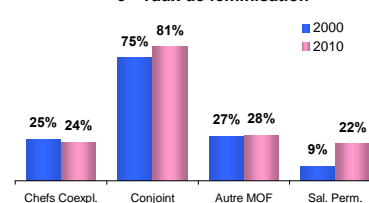
6,31€/h

8,83€/h

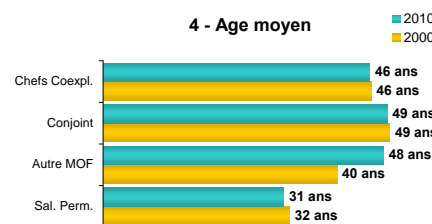
9,31€/h



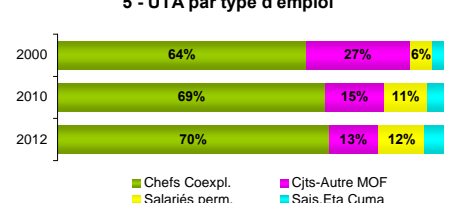
3 - Taux de féminisation



4 - Age moyen



5 - UTA par type d'emploi



Définitions en pages 114 à 117

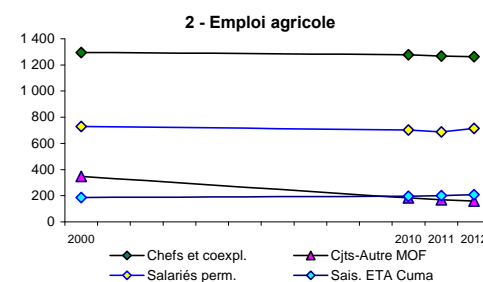
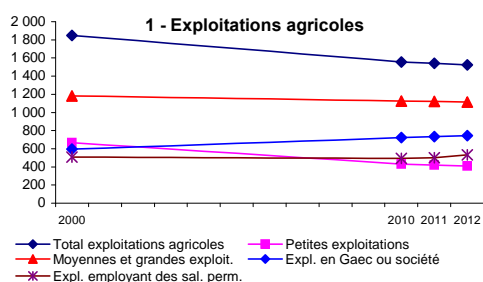
Données régionales : Haute-Normandie

Emploi agricole en UTA par Otex : Autres grandes cultures

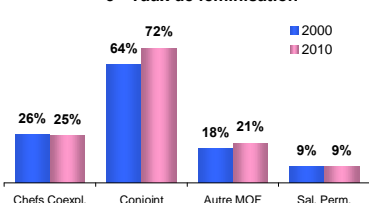
Autres grandes cultures		2000	2010	2010/	2012	2012/	
Périmètre RA		RA	RA	2000 (1)		2010 (1)	
Nombre total d'exploitations agricoles	1	1 849	1 557	-1,7%	1 524	-1,1%	
<i>Petites exploitations</i>	1a	666	432	-4,2%	408	-2,8%	
<i>Moyennes et grandes exploitations</i>	1b	1 183	1 125	-0,5%	1 116	-0,4%	
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	2	595	722	+2,0%	745	+1,6%	
Expl. employant des sal. Permanents	3	508	493	-0,3%	531	+3,8%	
Ensemble des actifs agricole en UTA	4	2 560	2 359	-0,8%	2 345	-0,3%	
La main-d'œuvre familiale (MOF)	5	1 643	1 461	-1,2%	1 422	-1,3%	
Chefs d'exploitation et coexploitants	6	1 296	1 279	-0,1%	1 264	-0,6%	
<i>dans les petites exploitations</i>	6a	141	93	-4,1%	87	-3,0%	
<i>dans les moyennes et grandes expl.</i>	6b	1 154	1 186	+0,3%	1 177	-0,4%	
Conjoints et autres MOF	7	348	182	-6,3%	158	-6,9%	
Les actifs agricoles salariés	8	917	898	-0,2%	923	+1,4%	
Salariés permanents	9	730	702	-0,4%	714	+0,9%	
Saisonniers occasionnels ETA Cuma	10	187	196	+0,5%	209	+3,3%	
Sous-total main-d'œuvre permanente 5+9	11	2 373	2 163	-0,9%	2 136	-0,6%	
Salaires horaires brut (source MSA)							
Salariés permanents	salaires horaires	12	nr	10,72 €/h	-	11,27 €/h	+2,5%
	rappel au SMIC	13	nr	1,21 SMIC	-	1,21 SMIC	-
Saisonniers et occasionnels	salaires horaires	14	nr	9,97 €/h	-	10,68 €/h	+3,5%
	rappel au SMIC	15	nr	1,13 SMIC	-	1,15 SMIC	-

(1) évolution annuelle moyenne

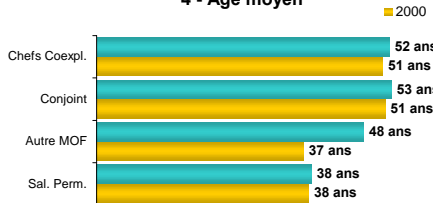
Voir * définition ** périmètre *** estimation en pages X et Y



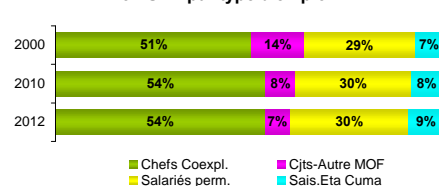
3 - Taux de féminisation



4 - Age moyen



5 - UTA par type d'emploi

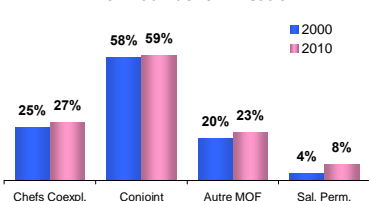


Emploi agricole en UTA par Otex : Céréales et Oléoprotéagineux

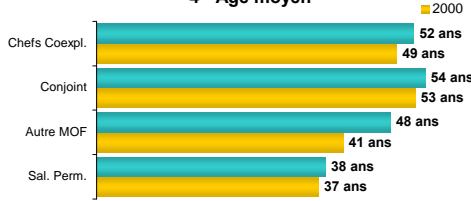
Céréales et Oléoprotéagineux		2000	2010	2010/	2012	2012/	
Périmètre RA		RA	RA	2000 (1)		2010 (1)	
Nombre total d'exploitations agricoles	1	2 222	2 334	+0,5%	2 272	-1,3%	
<i>Petites exploitations</i>	1a	681	631	-0,8%	579	-4,2%	
<i>Moyennes et grandes exploitations</i>	1b	1 541	1 703	+1,0%	1 693	-0,3%	
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	2	684	977	+3,6%	1 007	+1,5%	
Expl. employant des sal. Permanents	3	282	285	+0,1%	310	+4,3%	
Ensemble des actifs agricole en UTA	4	2 241	2 291	+0,2%	2 283	-0,2%	
La main-d'œuvre familiale (MOF)	5	1 863	1 873	+0,1%	1 841	-0,9%	
Chefs d'exploitation et coexploitants	6	1 572	1 639	+0,4%	1 618	-0,6%	
<i>dans les petites exploitations</i>	6a	178	167	-0,6%	153	-4,2%	
<i>dans les moyennes et grandes expl.</i>	6b	1 394	1 472	+0,5%	1 465	-0,2%	
Conjoints et autres MOF	7	291	235	-2,1%	223	-2,5%	
Les actifs agricoles salariés	8	378	418	+1,0%	442	+2,9%	
Salariés permanents	9	259	237	-0,9%	241	+0,9%	
Saisonniers occasionnels ETA Cuma	10	120	181	+4,2%	201	+5,4%	
Sous-total main-d'œuvre permanente 5+9	11	2 122	2 110	-0,1%	2 082	-0,7%	
salaires horaires brut (source MSA)							
Salariés permanents	salaires horaires	12	nr	10,72 €/h	-	11,28 €/h	+2,6%
	rappel au SMIC	13	nr	1,21 SMIC	-	1,21 SMIC	-
Saisonniers et occasionnels	salaires horaires	14	nr	10,18 €/h	-	10,87 €/h	+3,4%
	rappel au SMIC	15	nr	1,15 SMIC	-	1,17 SMIC	-

(1) évolution annuelle moyenne

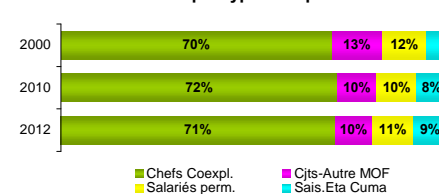
3 - Taux de féminisation



4 - Age moyen



5 - UTA par type d'emploi



Définitions en pages 114 à 117

Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex)

Résultats 2012

Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) par Otex vise à décrire annuellement l'emploi agricole, au niveau national et régional, sur le périmètre des exploitations métropolitaines retenues dans le recensement agricole (RA). Cette nouvelle publication du BAEA selon l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) complète la publication du BAEA publiée en avril 2014.

Le BAEA par Otex est construit par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture (SSP). Sa conception a fait l'objet d'un groupe de travail technique avec la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), le Secrétariat Général (SG), la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (DGPAAT). Le choix des Otex par région a été fait en concertation avec les Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique du ministère de l'Agriculture (SRISE).

Le BAEA par Otex est élaboré à partir de deux sources : les recensements agricoles (RA) 2000 et 2010, d'une part, et les données annuelles de la mutualité sociale agricole (MSA), d'autre part, en vue de permettre une actualisation des données entre deux RA.

Le rapprochement des deux sources de données (RA et MSA) est complexe car il s'agit de données à vocations différentes :

- le RA, effectué dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne, donne une photographie de l'agriculture par grandes thématiques : cultures et superficies cultivées, élevage et cheptel, équipement des exploitations, emploi salarié ou familial, gestion de l'exploitation...
- les données MSA ont, en premier lieu, une vocation administrative pour la gestion des cotisations sociales agricoles des exploitants agricoles non-salariés et des cotisations des salariés agricoles. Elles permettent, en second lieu, un suivi de l'emploi du périmètre MSA et font l'objet de diverses publications annuelles sous la

forme de tableaux de bord et d'études.

Une comparaison précise des données du RA 2010 par Otex et des données de la MSA par code d'activité des accidents du travail agricole sur la même période a été effectuée en vue de définir des modalités de traitement des données de la MSA permettant une mise à jour des données du RA à partir des évolutions annuelles observées dans les données de la MSA. Lorsque les données MSA ne fournissaient pas d'éléments suffisants pour actualiser certains indicateurs d'emploi, les évolutions ont été estimées à partir des évolutions annuelles moyennes observées entre le RA 2000 et le RA2010.

Cette publication du BAEA par Otex présente la mise à jour 2012 des données de l'emploi du RA 2010 selon l'orientation technique prépondérante (Otex) de l'exploitation agricole en 15 catégories :

1500	Céréales et oléo-protéagineux (COP)
1600	Autres grandes cultures
2800	Maraîchage
2900	Fleurs, horticulture diverse
3500	Viticulture
3900	Fruits et autres cultures permanentes
4500	Bovins lait
4600	Bovins viande
4700	Bovins mixte
4813	Ovins et caprins
4840	Autres herbivores
5100	Porcins
5200	Volailles
5374	Autres élevages hors sol
6184	Polyculture, polyélevage

→ La liste exhaustive des 64 Otex regroupées en 15 Otex se trouve en annexe 2.

La présentation du BAEA selon l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex)

Le BAEA par Otex décrit sous forme de fiches, au niveau national et pour les 22 régions, les principales données de l'emploi agricole sur le périmètre du RA en 2000, 2010 et 2012.

1^{re} partie : la déclinaison nationale du BAEA par Otex

Sont présentés :

- un extrait du BAEA national 2012 complété par des données et graphiques par Otex ;
- 15 fiches (une fiche par Otex).

2^e partie : la déclinaison régionale du BAEA par Otex

Pour chaque région, sont fournis :

- un extrait du BAEA régional 2012 et des données et graphiques par Otex ;
- des fiches (une fiche par Otex) dont le nombre varie entre 2 et 10 Otex en fonction de la taille de la région et de la diversité de l'agriculture de la région.

Chaque fiche comprend un tableau d'indicateurs de l'emploi agricole et cinq graphiques.

Le tableau d'indicateurs se présente sous la forme suivante :

1 - les exploitations agricoles :

- le nombre d'exploitations agricoles est ventilé selon divers critères (taille, Gaec ou sociétés, présence de salariés permanents) ;

2 - l'ensemble des actifs agricoles :

- la **main-d'œuvre familiale** : les chefs d'exploitation et co-exploitants selon la taille de l'exploitation, les conjoints et les autres membres de la famille ;
- les **actifs agricoles salariés** : les salariés permanents, les saisonniers et occasionnels incluant les salariés d'entreprises de travaux agricoles (ETA) et de coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ;
- le **total des actifs permanents**.

3 - les salaires horaires bruts moyens :

- les salaires horaires bruts moyens des salariés permanents et des saisonniers et occasionnels ;
- le rapport des salaires horaires au SMIC.

Remarque 1 : L'unité retenue pour l'emploi agricole dans sa déclinaison par Otex est le nombre d'unités de travail annuel (UTA).

Remarque 2 : Conformément à la présentation des résultats du RA2010, la main-d'œuvre familiale (MOF) inclut la MOF salariée.

Remarque 3 : Les salariés des exploitations employés par un groupement d'employeurs sont considérés comme occupant un emploi permanent sur l'exploitation. Si ces salariés ne sont présents sur l'exploitation que pour des travaux saisonniers, ils sont comptabilisés avec la main-d'œuvre non permanente.

Remarque 4 : Les salaires horaires n'étant pas disponibles dans le RA, les salaires horaires bruts moyens sont calculés à partir des données MSA uniquement.



Les cinq graphiques portent sur :

- 1 • l'évolution du nombre d'exploitations agricoles, selon la taille, le statut juridique et la présence de salariés permanents. La période 2000 et 2010 est un ajustement linéaire entre les deux RA 2000 et 2010 alors que l'année 2011 et 2012 représente la donnée 2010 mise à jour 2011 et 2012 après application des évolutions 2011/2010 et 2012/2011 des équivalents MSA ;
- 2 • l'évolution de l'emploi agricole (en UTA) par catégorie d'emploi (chefs d'exploitation, conjoints et autre main-d'œuvre familiale, salariés permanents, salariés saisonniers et ETA et Cuma) ;

- 3 • le **taux de féminisation** 2000 et 2010, selon la catégorie d'emploi ;
- 4 • l'**âge moyen** 2000 et 2010, selon la catégorie d'emploi ;
- 5 • la **répartition des actifs agricoles en UTA par catégorie d'emploi en 2000, 2010 et 2012.**

Le choix de 123 Otex parmi les 22 régions

Pour la déclinaison régionale du BAEA par Otex, il a été décidé de ne sélectionner que les Otex prépondérantes de chaque région. En effet, les calculs par Otex ne sont pas suffisamment robustes statistiquement dès lors qu'ils reposent sur des effectifs trop faibles.

→ L'annexe 3 indique, pour chaque région, la représentativité des Otex sélectionnées en terme de nombre d'exploitations, d'UTA totales, d'UTA de la MOF et d'UTA des salariés.

Le tableau ci-dessous montre pour chaque région les Otex sélectionnées.

Au total, 123 Otex sont retenues parmi un ensemble de 330 Otex.

Elles représentent :

- 80 % des exploitations (base RA 2010) ;
- 83 % des UTA totales ;
- 83 % des UTA de la main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation, conjoints et autre aides familiaux) ;
- 83 % des UTA de l'emploi salarié.

Les Otex retenues par région

Otex retenues	1500	1600	2800	2900	3500	3900	4500	4600	4700	4813	4840	5100	5200	5374	6184
Alsace	X			X	X		X								X
Aquitaine	X		X	X	X	X		X		X			X		X
Auvergne	X						X	X	X	X					
Bourgogne	X				X			X							X
Bretagne		X	X	X			X					X	X	X	X
Centre	X	X		X	X			X							X
Champagne-Ardenne	X	X			X		X								X
Corse					X	X									
Franche-Comté							X								X
Île-de-France	X	X													
Languedoc-Roussillon			X		X	X		X		X					X
Limousin						X		X		X					X
Lorraine	X						X	X	X						X
Midi-Pyrénées	X	X			X	X	X	X		X			X		X
Nord-Pas-de-Calais	X	X		X			X	X							X
Basse-Normandie							X	X	X		X				X
Haute-Normandie	X	X					X								X
Pays de la Loire			X	X	X	X	X	X	X				X	X	X
Picardie	X	X			X		X								X
Poitou-Charentes	X	X			X		X	X							X
Prov.-Alpes-C. d'Azur		X	X	X	X	X				X					
Rhône-Alpes	X	X		X	X	X	X	X		X					X

1500 : Céréales et oléoprotéagineux

1600 : Autres grandes cultures

2800 : Maraîchage

2900 : Fleurs, horticulture diverse

3500 : Viticulture

3900 : Fruits et autres cultures permanentes

4500 : Bovins lait

4600 : Bovins viande

4700 : Bovins mixte

4813 : Ovins et caprins

4840 : Autres herbivores

5100 : Porcins

5200 : Volailles

5374 : Autres élevages hors sol

6184 : Polyculture, polyélevage

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Méthodologie

Les 123 Otex retenues couvrent une très large part de l'emploi agricole de la région sauf dans les quelques cas particuliers de régions dont les effectifs sont peu élevés (trois régions ont un taux de représentativité des UTA totales inférieur à 70 %, la Corse, la Franche-Comté et l'Île de France).

La représentativité des Otex retenues dans les analyses régionales en terme d'emploi au niveau national est plus variable. Les trois Otex qui emploient le plus d'UTA au niveau national, la viticulture, l'élevage bovin lait et la polyculture et poly-élevage sont sélectionnées dans

un grand nombre de régions. De ce fait, la quasi-totalité de l'effectif national de ces Otex est pris en compte (taux de couverture égaux respectivement à 99 %, 93 % et 93 %). À l'inverse, les Otex à effectifs faibles Autres herbivores, porcins et autres élevages hors sol n'ont été retenues que dans les régions dans lesquelles ces activités sont essentielles. Les effectifs couverts ne représentent donc qu'une assez faible part de l'emploi total de ces Otex (taux de couverture égaux respectivement à 15 %, 52 % et 52 %).

→ L'annexe 4 précise, pour chaque Otex retenue dans les analyses régionales, son taux de couverture au niveau national en terme de nombre d'exploitations, UTA totales, UTA de la main-d'œuvre familiale (MOF) et UTA des salariés.

La méthodologie de la déclinaison du BAEA 2012 par Otex

Le tableau ci-dessous rappelle le mode de mise à jour des indicateurs du BAEA : données MSA ou données du RA lorsque les données MSA ne fournissent pas d'indicateurs.

Indicateurs de mise à jour du BAEA	RA tendance 2010/2000	MSA
Les exploitations agricoles		
Les petites exploitations		x
Les moyennes et grandes exploitations		x
Les exploitations en forme sociétaire		x
Les exploitations employant des salariés permanents		x
La MOF agricole		
Les chefs d'exploitation et coexploitants dans les petites exploitations		x
Les chefs d'exploitation et coexploitants dans les moyennes et grandes exploitations		x
Les conjoints non co-exploitants	x	
Les autres membres de la famille	x	
Les actifs agricoles salariés		
L'emploi salarié permanent		x
L'emploi salarié saisonnier et occasionnel		x
Les UTA des Cuma et ETA	x	

La déclinaison du BAEA par Otex nécessite des rapprochements supplémentaires entre les fichiers du recensement 2010 et ceux de la MSA pour établir la correspondance entre le classement des activités agricoles par Otex au RA et le classement selon la nomenclature des accidents du travail agricole à la MSA.

- la déclinaison par Otex des indicateurs mis à jour à partir des données MSA s'effectue, pour chaque indicateur et chaque région, selon les étapes suivantes :
 1. Le rapprochement des fichiers du RA et de la MSA à partir des Siret entre les effectifs du RA et les données MSA permet

- d'obtenir une répartition par Otex et par activité MSA ;
2. Le calcul 2011/2010 et 2012/2011 des évolutions par Otex à partir des évolutions MSA pondérées en fonction de la répartition obtenue précédemment ;



3. L'application de ces évolutions par Otex 2011/2010 et 2012/2011 aux données du RA.

→ Voir en annexe 5 un exemple de calcul.

- la déclinaison par Otex des indicateurs mis à jour à partir des données du RA (conjointes non co-exploitants et autres membres de la famille, ETA et Cuma) lorsque les données MSA ne fournissent pas d'éléments suffisants est effectuée par prolongement de la tendance observée entre le recensement agricole 2000 et 2010.

Remarque 1 : Par région, pour chaque indicateur, des ajustements à la marge sont opérés avec les totaux par région du BAEA 2012 publié en avril 2014.

Remarque 2 : Les données nationales par Otex sont la somme des résultats des régions.

→ Les annexes 6, 7 et 8 synthétisent par région les résultats 2012 des 123 Otex retenues (Uta totales, main-d'œuvre familiale agricole et salariés agricoles)

Les apports du BAEA décliné selon l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex)

La déclinaison par Otex permet une analyse plus approfondie de l'emploi agricole. Elle prend en compte la diversité des situations selon les productions ou les spécialisations régionales.

Divers exemples d'utilisations sont illustrés ci-après.

Les tableaux ci-après montrent que les évolutions moyennes annuelles de l'emploi (UTA total, UTA salarié, UTA non salarié) entre 2010 et 2012 comparées à 2010/2000 sont différenciées selon les Otex.

Évolution annuelle moyenne de l'emploi agricole (UTA)

Évolution de l'emploi agricole sur la période récente 2012/2010 comparée à l'évolution 2010/2000 (Périmètre RA)	Emploi agricole total					
	Rappel UTA 2010	2010/2000	2012/2010	2012/2010 / 2010/2000		
				ralentissement de la baisse	proche de 2010/2000	accélération de la baisse
Total	751 365	- 2,4 %	- 1,3 %	X		
1500 Céréales et oléoprotéagineux	80 020	- 0,5 %	- 0,9 %			X
1600 Autres Grandes cultures	49 384	- 2,4 %	- 0,8 %	X		
2800 Maraîchage	23 264	- 1,5 %	- 0,1 %	X		
2900 Fleurs, horticulture diverse	33 737	- 3,0 %	- 2,1 %	X		
3500 Viticulture	132 525	- 1,4 %	- 0,8 %		X	
3900 Fruits et autres cultures perm.	36 623	- 2,6 %	- 2,4 %		X	
4500 Bovins lait	95 382	- 3,5 %	- 1,9 %	X		
4600 Bovins viande	70 118	- 2,3 %	- 2,1 %		X	
4700 Bovins mixte	21 028	- 4,6 %	- 2,3 %	X		
4813 Ovins et caprins	34 292	- 2,4 %	- 1,1 %	X		
4840 Autres herbivores	25 454	- 0,6 %	+ 0,1 %		X	
5100 Porcins	13 856	- 2,0 %	- 1,5 %		X	
5200 Volailles	26 050	- 1,7 %	- 0,9 %	X		
5374 Autres élevages hors sol	14 655	- 4,2 %	- 1,6 %	X		
6184 Polyculture, polyélevage	94 976	- 3,6 %	- 1,4 %	X		

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Méthodologie

Évolution de l'emploi agricole non-salarié (UTA)

Évolution de l'emploi agricole sur la période récente 2012/2010 comparée à l'évolution 2010/2000 (Périmètre RA)	La main-d'œuvre familiale (MOF)					
	Rappel UTA 2010	2010/2000	2012/2010	2012/2010 / 2010/2000		
				ralentissement de la baisse	proche de 2010/2000	accélération de la baisse
Total	532 877	- 2,9 %	- 2,2 %		X	
1500 Céréales et oléoprotéagineux	67 795	- 0,7 %	- 1,6 %			X
1600 Autres Grandes cultures	31 598	- 2,5 %	- 1,5 %	X		
2800 Maraîchage	8 116	- 2,6 %	- 2,1 %		X	
2900 Fleurs, horticulture diverse	11 332	- 3,7 %	- 2,0 %	X		
3500 Viticulture	65 315	- 2,5 %	- 2,5 %		X	
3900 Fruits et autres cultures perm.	15 454	- 2,6 %	- 1,8 %	X		
4500 Bovins lait	86 051	- 3,9 %	- 2,8 %	X		
4600 Bovins viande	64 709	- 2,5 %	- 2,6 %		X	
4700 Bovins mixte	18 787	- 5,1 %	- 3,1 %	X		
4813 Ovins et caprins	31 378	- 2,7 %	- 1,6 %	X		
4840 Autres herbivores	18 207	- 1,3 %	- 0,4 %	X		
5100 Porcins	8 639	- 3,3 %	- 2,8 %		X	
5200 Volailles	17 757	- 2,0 %	- 1,5 %		X	
5374 Autres élevages hors sol	12 436	- 4,6 %	- 2,3 %	X		
6184 Polyculture, polyélevage	75 306	- 4,2 %	- 2,2 %	X		

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Évolution de l'emploi agricole salarié (UTA)

Évolution de l'emploi agricole sur la période récente 2012/2010 comparée à l'évolution 2010/2000 (Périmètre RA)	L'emploi salarié					
	Rappel UTA 2010	2010/2000	2012/2010	2012/2010 / 2010/2000		
				inversion de la tendance	proche de 2010/2000	accélération de la hausse
Total	218 488	- 0,9 %	+ 0,6 %	X		
1500 Céréales et oléoprotéagineux	12 225	+0,5 %	+ 2,5 %			X
1600 Autres Grandes cultures	17 786	- 2,2 %	+ 0,4 %	X		
2800 Maraîchage	15 148	- 0,8 %	+ 1,0 %	X		
2900 Fleurs, horticulture diverse	22 405	- 2,7 %	- 2,1 %	X		
3500 Viticulture	67 210	- 0,2 %	+ 0,7 %		X	
3900 Fruits et autres cultures perm.	21 170	- 2,6 %	- 2,9 %		X	
4500 Bovins lait	9 331	+ 1,0 %	+ 5,7 %	X		
4600 Bovins viande	5 410	+0,0 %	+ 3,7 %		X	
4700 Bovins mixte	2 241	+ 1,9 %	+ 4,6 %	X		
4813 Ovins et caprins	2 914	+ 1,4 %	+ 4,4 %	X		
4840 Autres herbivores	7 248	+ 1,6 %	+ 1,2 %		X	
5100 Porcins	5 218	+0,7 %	+ 0,6 %		X	
5200 Volailles	8 293	- 1,1 %	+ 0,5 %	X		
5374 Autres élevages hors sol	2 219	- 1,9 %	+ 2,3 %	X		
6184 Polyculture, polyélevage	19 669	- 1,1 %	+ 1,4 %	X		

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

La déclinaison par Otex met en exergue des caractéristiques de l'emploi agricole étroitement liées à l'activité dominante des exploitations. À titre d'exemple, l'analyse conjointe des Otex viticulture,

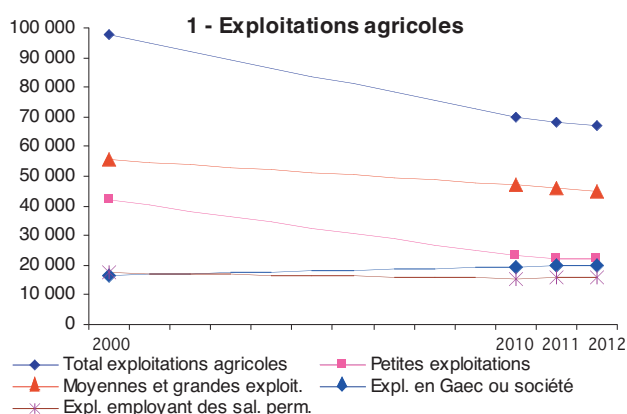
bovins lait et céréales et oléoprotéagineux (COP) montre :

- l'importance de l'emploi salarié en viticulture ;
- le poids important des formes sociétaires et la quasi-absence

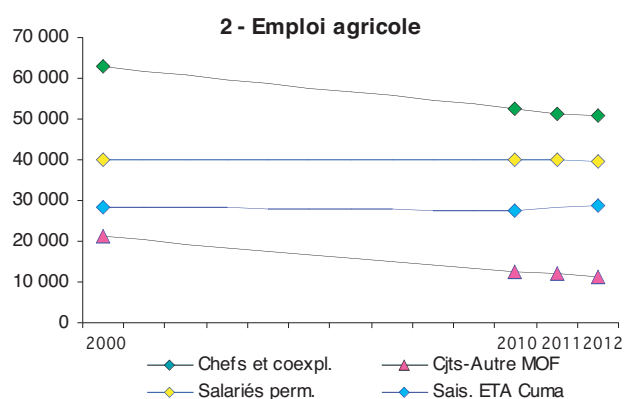
de petites exploitations en orientation bovins lait ;

- l'emploi très majoritairement non salarié de l'Otex COP et la faible diminution des UTA dans cette orientation depuis 2010.

Les exploitations spécialisées en viticulture (Otex 3500)

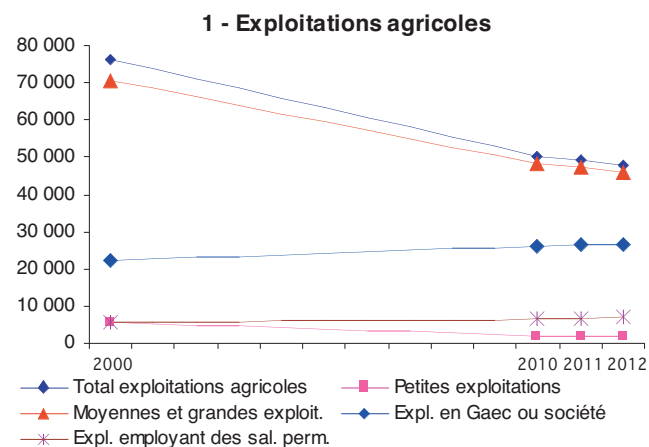


Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

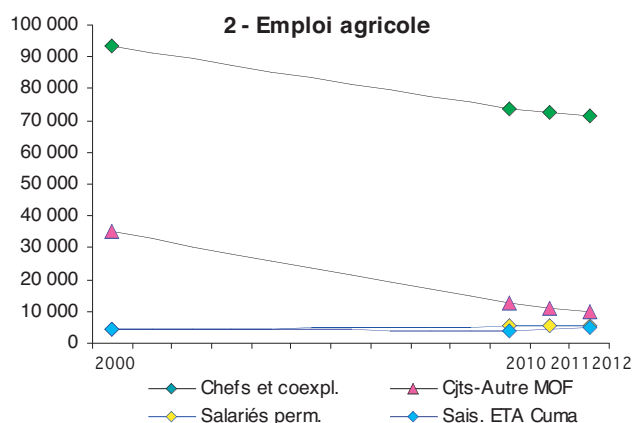


Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Les exploitations spécialisées en bovin lait (Otex 4500)

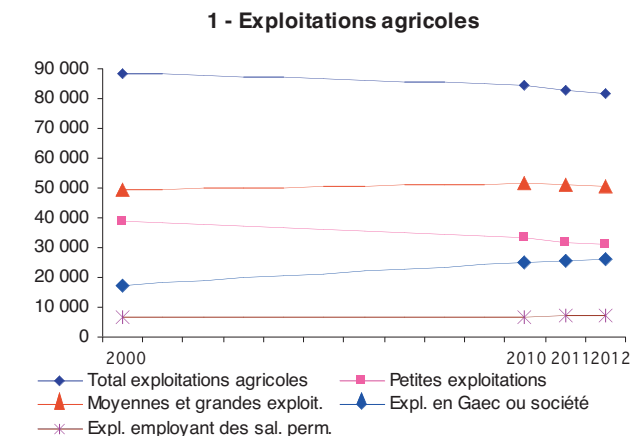


Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

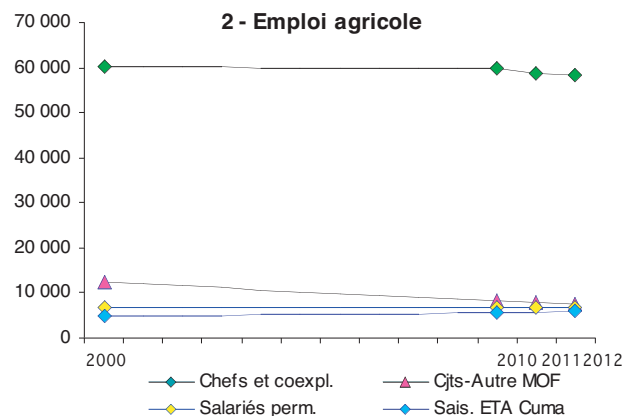


Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (COP) (Otex 1500)



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Méthodologie

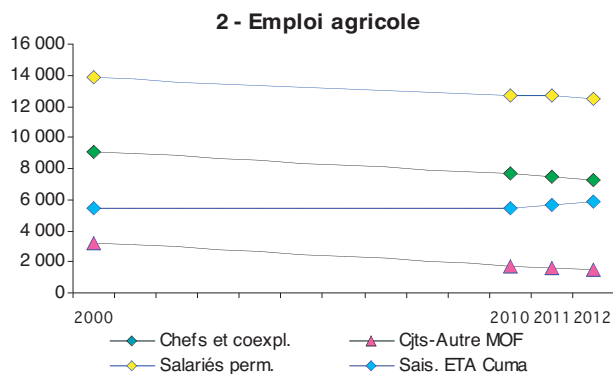
La déclinaison du BAEA par Otex permet de comparer les caractéristiques de l'emploi dans une même Otex entre plusieurs régions. Ainsi, la

part de l'emploi salarié en viticulture varie fortement selon les régions, elle représente en 2012 deux tiers des UTA en région Aquitaine, la

moitié en région Champagne-Ardenne et seulement un peu plus d'un tiers en région Languedoc-Roussillon :

Viticulture - Aquitaine

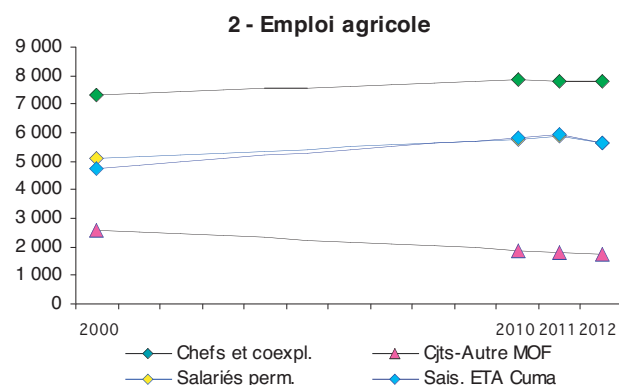
Emploi total 2012 : 27 200 UTA dont l'emploi salarié représente les deux tiers



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Viticulture - Champagne-Ardenne

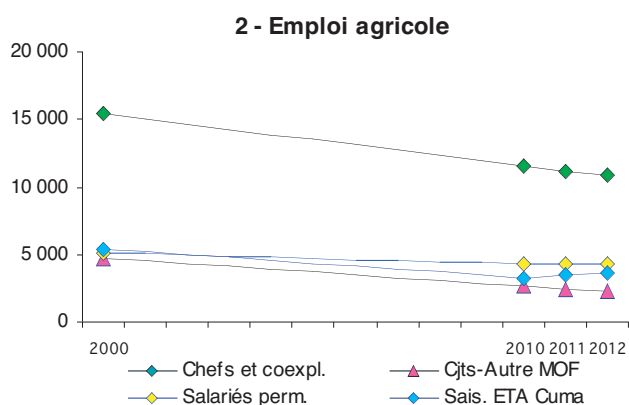
Emploi total 2012 : 20 800 UTA dont l'emploi salarié représente 54 %



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Viticulture - Languedoc-Roussillon

Emploi total 2012 : 21 100 UTA dont l'emploi salarié représente 37 %



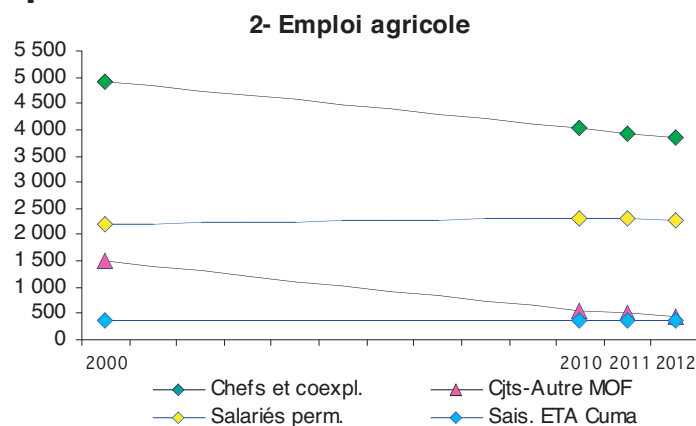
Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

La déclinaison par Otex permet également de disposer d'analyses plus ciblées sur l'évolution de l'emploi

agricole dans des Otex spécifiques, concentrées sur certaines régions : par exemple, élevages porcins et

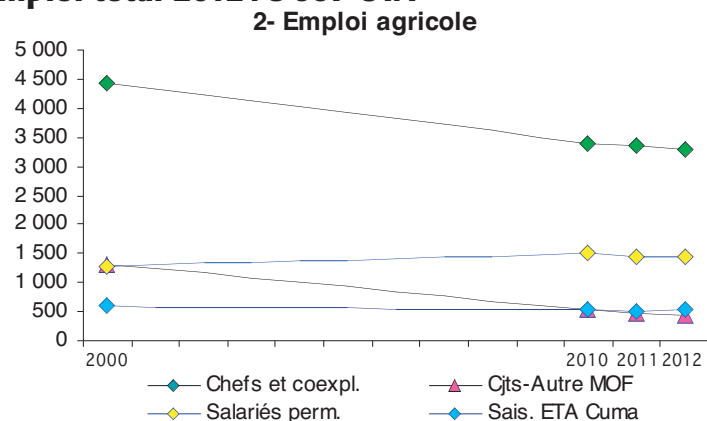
volailles en région Bretagne, autres herbivores (essentiellement élevages de chevaux) en région Basse-Normandie :

Bretagne - élevages porcins Emploi total 2012 : 6 957 UTA



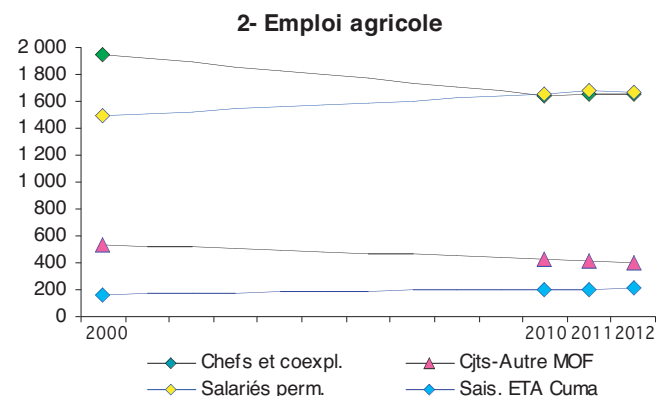
Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Bretagne - volailles Emploi total 2012 : 5 667 UTA



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Basse-Normandie - autres herbivores Emploi total 2012 : 3 940 UTA



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Méthodologie

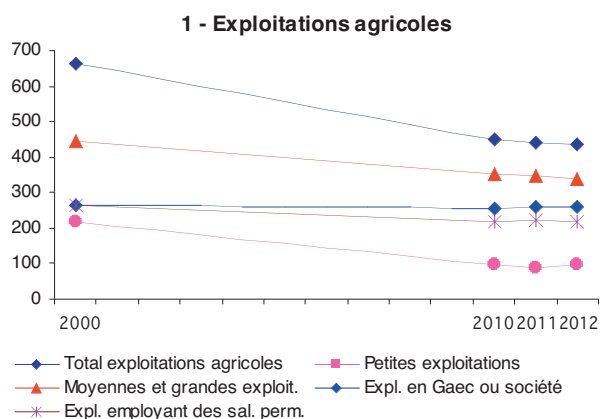
La déclinaison de l'emploi régional par Otex met en évidence la forte sensibilité de l'emploi saisonnier aux aléas climatiques, pour certaines orientations.

Ainsi, en Pays de la Loire, l'analyse de l'Otex fruits et autres cultures

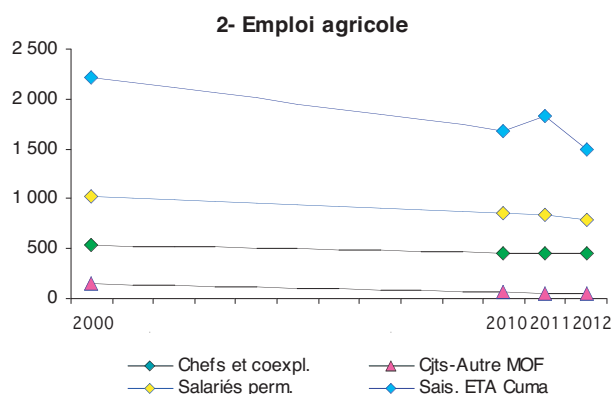
permanentes dominée par la production de pommes de table montre une baisse sensible en 2012 de - 19 % de l'emploi saisonnier à cause du gel de début d'année 2012 ayant entraîné une baisse de - 31 % de la récolte de pommes. Cette chute de l'emploi saisonnier

en 2012 fait suite à une hausse de moindre ampleur de + 9 % en 2011, elle-même précédée d'une baisse de - 9 % en 2010 en corrélation avec les variations de la production de pommes en 2010 et en 2011 :

Fruits et autres cultures permanentes - Pays de la Loire



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole



Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

En conclusion, la déclinaison selon l'orientation technico-économique de l'exploitation fournit un éclairage annuel détaillé sur l'emploi qui complète les enquêtes agricoles menées au niveau national et régional sur des thématiques agricoles autres que celles de l'emploi

agricole. À ce titre, l'exemple ci-dessus de l'arboriculture en région Pays de la Loire dont la diminution, en moyenne annuelle de l'emploi agricole permanent (Chefs et coexploitants, conjoints et autre main-d'œuvre familiale et salariés permanents) de - 2,1 % entre 2000

et 2010 et de - 3,7 % entre 2010 et 2012 illustre la poursuite de la régression des surfaces arboricoles fruitières de l'enquête inventaire vergers 2013 (publication Agreste - Pays de la Loire - septembre 2014).



Les définitions propres au recensement agricole (RA) ou à la mutualité sociale agricole (MSA) sont signalées par la mention RA ou MSA en début de définition.

Actif agricole

RA: Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. La main-d'œuvre familiale (MOF) comprend les chefs d'exploitation et les co-exploitants ainsi que les membres de la famille, les conjoints du chef d'exploitation et des co-exploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

cf. Population active agricole

cf. Groupement d'employeurs

Affiliation à la MSA

MSA: L'affiliation à la MSA dépend de la Surface Minimum d'Installation (SMI). Selon les productions retenues, cette SMI peut s'exprimer en surface, en quantité ou en heures. Cette SMI est définie par le schéma directeur départemental des structures agricoles pour chaque région naturelle du département. Trois possibilités sont envisagées :

- moins de 1/8 de SMI, la MSA ne peut pas vous affilier, votre déclaration au Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre d'agriculture suffit à donner existence à votre exploitation,

- entre 1/8 et 1/2 SMI, la MSA vous affine en tant que Cotisant Solidaire. Vous payez une cotisation obligatoire de solidarité, mais ne bénéficiez pas de droits sociaux, ni cotisation retraite, ni droit maladie. Cette cotisation modique, n'est pas appelée en cas de déficit.
- plus de 1/2 SMI, la MSA vous affine en tant qu'Exploitant Agricole. Si vous exercez en complément une autre activité professionnelle, c'est l'importance de vos revenus qui va déterminer votre activité principale :
- si les revenus agricoles sont supérieurs aux autres revenus professionnels : vous êtes **Exploitant Agricole à Titre Principal**,
- si les revenus agricoles sont inférieurs aux autres revenus professionnels : vous êtes **Exploitant Agricole à Titre Secondaire**.

Co-exploitant

RA: Le terme de co-exploitant fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer (Gaec, EARL...).

cf. Actif agricole

Collaborateur d'exploitation

(ex-Conjoint collaborateur)

MSA: Le statut de collaborateur d'exploitation mis en place à compter du 1^{er} mai 2000, en remplacement du statut de conjoint participant aux travaux, est ouvert aux conjoints de chefs d'une exploitation ou d'une entreprise agricole qui

n'est pas constituée sous forme de société ou d'une co-exploitation entre conjoints d'associés. Le collaborateur d'exploitation doit participer effectivement et habituellement à l'activité non-salariée agricole de son conjoint. Ce statut ouvre des droits en invalidité, en accident du travail et en retraite.

Contrat de travail CDD et CDI

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée (CDI).

Cotisant solidaire

MSA: cf. Affiliation à la MSA

Cuma

Coopératives d'utilisation de matériel agricole. Elles regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation.

cf. Travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles ou de Cuma.

Diversification

RA 2010 : Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de vente de produits transformés, ou encore d'agro-tourisme, de travaux à façon...

ETP

Un Équivalent Temps Plein, ETP, correspond à 1 600 heures de travail sur une année civile (1 607 heures avec la journée de solidarité), qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs salariés. Exemples : Un salarié à temps plein sur 12 mois = 1 ETP, un salarié à temps partiel (50 %) sur 12 mois = 0,5 ETP, un salarié à temps plein sur 6 mois = 0,5 ETP etc.

ETA

Entreprise de travaux agricoles
cf. Travail effectué par du personnel d'entreprises ou de Cuma

Exploitant agricole à titre principal ou à titre secondaire

MSA : cf. Affiliation à la MSA

Exploitation agricole

RA : L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité de production répondant aux conditions suivantes :

- 1° elle réalise des produits agricoles ;
- 2° elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée (SAU), soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;

3° elle est soumise à une gestion courante unique.

Groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une association « loi 1901 » dont le but est de mettre à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés. Le groupement permet ainsi de satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'exploitations agricoles qui n'ont pas la possibilité d'embaucher seules un salarié à plein-temps. Au RA, bien que dans ce cas les salariés soient employés du groupement d'employeurs et non de l'exploitation, ces salariés sont considérés comme occupant un emploi permanent sur l'exploitation et sont comptabilisés pour la part de temps qu'ils effectuent sur l'exploitation enquêtée. Si ces salariés ne sont présents sur l'exploitation que pour des travaux saisonniers, ils sont comptabilisés avec la main-d'œuvre non permanente.

Main-d'œuvre familiale (MOF)

cf. Actif agricole

Moyenne et grande exploitation

cf. Exploitation agricole, PBS

Mutualité sociale agricole (MSA)

La mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles (salariés d'exploitation, des organismes de services, de la coopération et les autres emplois) : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille. La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France, avec 3,3 millions de personnes protégées en maladie en 2012.

NAF2

La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF révisée 1 datant de 2003.

Nombre d'heures de travail rémunérées

MSA : Nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Otex

RA : Orientation technico-économique des exploitations agricoles
cf. PBS et la liste des 64 Otex en annexe 2

PBS

Production brute standard

RA : Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure à 100 000 euros.

La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations.

Annexe 1

Définitions

La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse 2/3 du total.

Petite exploitation

cf. Exploitation agricole, PBS

Population active agricole au sens du SSP

Toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. La population permanente comprend les chefs d'exploitation et les co-exploitants, les conjoints actifs sur l'exploitation, les aides familiaux (membres de la famille des chefs d'exploitation et co-exploitants) et les salariés permanents (non membres de la famille des chefs d'exploitation, qui effectuent un travail régulier tout au long de l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée). La population non permanente comprend les salariés saisonniers ou occasionnels.

Population active agricole au sens de l'Insee

Toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi. Les notions du SSP et de l'Insee ne se recouvrent pas exactement.

Recensement agricole

RA : Le recensement agricole 2010 s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011. Il porte sur la campagne 2009-2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. Il s'effectue dans

le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Toute personne participant au RA est tenue au secret professionnel. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un RA entre 2009 et 2010, permettant ainsi de comparer leurs agricultures. Les résultats ne sont diffusés que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ? Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et les collectivités outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Critères : cf. Exploitation agricole.

Quelles données ont été recensées ? Quelques 700 données relevant de grandes thématiques tels que les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, l'équipement des exploitations, l'emploi salarié ou familial, le niveau de formation, la gestion de l'exploitation etc. Le RA ne collecte pas les données financières de l'exploitation. Il offre un portrait instantané et détaillé de l'agriculture et permet des comparaisons au niveau le plus fin jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.

Salaires horaires

MSA : Salaires horaires bruts : montant des rémunérations brutes/nombre d'heures. Pour une comparaison homogène avec le SMIC, le périmètre du calcul est hors les contrats des apprentis dont le taux varie entre 20 % et 80 % du SMIC. Le taux horaire est un taux observé qui inclut les Indemnités Compensatrices de Congé Payé « ICCP » versées en fin de contrat

quelle que soit sa nature CDI ou CDD. En moyenne, l'incidence du versement des ICCP majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs saisonniers et occasionnels dont les contrats sont des CDD.

cf. Nombre d'heures de travail rémunérées

Salarié permanent

Salarié occasionnel

cf. Actif agricole

cf. Temps de travail

SIRET SIREN

SIRET : numéro qui permet d'identifier tout établissement français dans le répertoire **SIRENE** (Système d'Identification du Répertoire des ENtreprises et des Établissements). Ce répertoire, géré par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), a été mis en place par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973, pour créer un numéro national d'identification des entreprises et de leurs établissements. En 1983, son champ est étendu à l'ensemble des personnes morales de droit public et privé ainsi qu'aux institutions et services de l'État.

Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties :

- la première est le numéro SIREN de l'entreprise (ou unité légale ou personne juridique) à laquelle appartient l'unité Siret.
- la seconde, appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre séquentiel à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle (clé de contrôle), qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro Siret.

Par exemple : 732 829 320 00074 correspond au septième établissement de l'entreprise 732 829 320.

Temps de travail des actifs permanents

RA : Le temps de travail sur l'exploitation des actifs permanents est recueilli au RA par tranche de quarts de temps, avec pour minimum moins d'un quart de temps et pour maximum un temps complet par actif. La quotité de temps de travail affectée à chaque actif permanent est prise en compte pour le calcul des UTA selon la correspondance suivante :

- moins de 1/4 de temps : 0,125 UTA ;
- entre 1/4 de temps et 1/2 temps : 0,375 UTA ;
- entre 1/2 temps et 3/4 temps : 0,625 UTA ;
- entre 3/4 temps et < temps plein : 0,875 UTA ;
- le temps complet est équivalent à 1 UTA.

Temps de travail des travailleurs saisonniers ou occasionnels

RA : Pour chaque personne ayant travaillé sur l'exploitation durant la campagne 2009-2010, le travail est comptabilisé en nombre d'heures, de jour ou de mois de travail. La quantité de travail est ensuite recalculée en nombre d'UTA.

Travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles (ETA) ou de Cuma

RA : Le travail est comptabilisé en nombre de journées fournies à l'exploitation au cours de la campagne 2009-2010 (1 journée équivaut à 7 heures en 2010, à 8 heures en 2000). La quantité de travail est ensuite recalculée en nombre d'UTA.

Unité de travail Annuel (UTA)

RA : l'unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et Cuma). Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations.

cf. Temps de travail des actifs permanents et temps de travail des travailleurs saisonniers ou occasionnels.



AOP : Appellation d'Origine Protégée

AT : Accident du Travail
(sigle MSA qui fait référence
aux salariés agricoles)

ATEXA : Assurance contre les
Accidents du Travail et les maladies
professionnelles des Exploitants
Agricoles

BAEA : Bilan Annuel de l'Emploi
Agricole

CCMSA : Caisse Centrale
de la Mutualité Sociale Agricole
(cf. Mutualité sociale agricole)

CDD : Contrat de travail à Durée
Déterminée (cf. Contrat de travail)

CDI : Contrat de travail à Durée
Indéterminée

CE : Chef d'Exploitation (cf. Actif
agricole)

CEP : Centre d'Étude et de
Prospective (du ministère
de l'Agriculture)

Coexpl. : Co-exploitant

COP : Céréales et oléoprotéagineux

Cuma : Coopérative d'Utilisation
de Matériel Agricole

DGPAAT : Direction Générale
des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires
(du ministère de l'Agriculture)

DRAAF : Direction Régionale
de l'Agriculture, de l'Alimentation
et de la Forêt

EARL : Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée

ETA : Entreprise de Travaux
Agricoles (cf. Travail effectué
par du personnel d'entreprises
de travaux agricoles ou de Cuma)

ETP : Équivalent Temps Plein

Expl. : Exploitant agricole

Gaec : Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun

IGP : Indication Géographique
Protégée

MOF : Main-d'Œuvre Familiale
(cf. Actif agricole)

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NAF2 : Nomenclature d'Activité
Française

NS : Non Salarié

Otex : Orientation Technico-
économique des Exploitations
(cf. Otex et PBS)

PBS : Production Brute Standard

Perm. : Permanent

RA : Recensement Agricole

Sais. : Saisonniers
(cf. Actif agricole)

Sal. : Salarié

Salper : Salariés permanents
(cf. Actif agricole)

SAU : Surface Agricole Utile

SDOEIAE : Sous-Direction
de l'Organisation Économique,
des Industries Agroalimentaires
et de l'Emploi (du ministère
de l'Agriculture)

SDSSR : Sous-Direction
des Synthèses Statistiques
et des Revenus (du ministère
de l'Agriculture)

SDTPS : Sous-Direction du Travail
et de la Protection Sociale
(du ministère de l'Agriculture)

SIRENE : Système d'Identification
du Répertoire des ENTreprises
et des Établissements (cf. SIRET
SIREN)

SMI : Surface Minimum
d'Installation (cf. Affiliation
à la MSA)

SMIC : Salaire Minimum
Interprofessionnel de Croissance

SRISE : Services Régionaux
de l'Information Statistique
et Économique (du ministère
de l'Agriculture)

SSP : Service de la Statistique
et de la Prospective (du ministère
de l'Agriculture)

UTA : Unité de Travail Annuel